

Déclaration unitaire _FSU, UNSA, FO_ CHSCT du 12 mars 2020

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT, Monsieur le DASEN des Landes,

Plusieurs points impactant les conditions de travail des personnels de l'Education Nationale, nous semblent importants à discuter lors de cette séance.

En premier lieu, la crise sanitaire que nous traversons impacte les établissements et écoles des Landes de la même manière que sur l'ensemble du territoire français. Les enseignants et personnels landais se retrouvent potentiellement mis au contact d'élèves et de collègues, ayant ou non séjourné dans des zones touchées (clusters) ou dans des pays reconnus pour leur intense circulation du Covid 19.... L'extrême contagiosité de ce virus fait qu'il circule déjà dans notre département.

Les représentants des personnels demandent la meilleure protection de tous les agents, le Covid -19 ayant déjà fait la preuve de sa mortalité et de sa dangerosité.

Le médecin conseiller technique de la Rectrice, le Dr HERON-ROUGIER, a émis une série de préconisations pour les personnels déjà fragilisés par certaines affections, dans une lettre adressée à la DSDEN. Celles-ci ont été relayées auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Or tous n'ont pas diffusé cette lettre. Leur transmission manque de clarté.

Nous demandons, Mr le DASEN, que ces consignes soient adressées à tous les personnels du département avec une large information sur le virus et ses conséquences via la boîte professionnelle de chacun. Ils demandent aussi que les dossiers soient étudiés avec soin. Il en va de la vie de ces personnels.

Pour tous les agents, les représentants des personnels demandent que des moyens de protection adaptés soient fournis de manière à limiter les effets de leur exposition.

Par ailleurs, les représentants des personnels demandent à avoir la connaissance de la procédure prévue à partir du moment où il y a un cas de covid-19 détecté dans un établissement : fermeture, droit de retrait...

Concernant les écoles « bureau de votes », quelles procédures sont prévues, permettant un retour dans les locaux en toute sécurité?

En prévision d'une fermeture, comment la continuité du service public d'éducation sera-t-elle préparée en amont par les enseignants pour anticiper les difficultés matérielles ?

Pour répondre à cette situation les représentants des personnels demandent que le CHSCTD des Landes soit pleinement informé et associé à toutes les procédures mises en œuvre.

Nous vous rappelons que, dans la plupart des écoles, les numéros d'urgence, donnés dans l'élaboration des PPMS sont des numéros privés, les écoles étant rarement équipées de portables. Le contrat signé par le détenteur ne prévoit pas une utilisation en dehors du cadre du PPMS. Il est donc inconcevable que ce numéro puisse servir à d'autres usages comme pour la diffusion des trois messages concernant le coronavirus, ce dimanche 8 mars. De plus, le numéro réservé communiqué est le numéro du standard de la DSDEN. Ce choix est tout à fait contestable. Pourquoi ne pas ouvrir une ligne avec un numéro dédié et une messagerie?

Pour le suivi des fiches RSST dans notre département, certaines sont oubliées, d'autres restent sans réponse. L'administration semble s'en préoccuper à l'approche des groupes de travail du CHSCT. Une attention continuelle serait plus appropriée. C'est ce que demandent les représentants des personnels avec une information plus régulière sur les réponses données. Nous espérons que la dématérialisation prévue permettra de pallier à cette situation dommageable.

Pour finir, le 19 novembre 2019 le Ministère de l'Education Nationale annonce la suppression de l'ONS (Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement). Cet observatoire avait été créé pour développer la culture de la sécurité avec la diffusion de ses travaux lors de son rapport annuel et de ses guides thématiques. D'ailleurs son intérêt n'est même pas mis en cause. Il s'agit simplement d'une commande des services du premier ministre.

Nous nous trouvons une fois de plus avec des approches purement comptables: réduction du nombre de fonctionnaires et suppression des services publics à faible effectifs. A l'heure ou un grand nombre de points d'actualité montre l'intérêt d'un service de ce type, l'employeur oublie son obligation de maintenir ses personnels en bonne santé à travers des programmes de prévention élaborés.

Il est donc important que les CHSCTD dénoncent ce type de dérive. C'est pourquoi, Monsieur le DASEN, les représentants des personnels des Landes proposent au vote un avis dénonçant la suppression de l'ONS.